



Communiqué de presse

11 mars 2014

Commune de Delémont

Référendum communal « Ciné qua NON »

Avant de signer, la réflexion s'impose !

Le Comité référendaire, qui récolte actuellement des signatures, présente le dossier lié au cinéma multiplexe de manière très arbitraire, sans vision à long terme. Les Autorités communales ont accepté un crédit de 500'000.- frs pour le réaménagement du parking existant de 94 places, et son extension avec 75 places en plus, un projet d'intérêt public puisqu'il se situe sur un terrain communal utile et nécessaire aux activités de tous genres qui se déroulent régulièrement dans le secteur de la Croisée des Loisirs (activités sportives, culturelles et de loisirs, réunions et assemblées, congrès, concerts, etc.).

La recherche de solutions alternatives a été étudiée : le parking de la Halle des Expositions n'est aujourd'hui plus public puisque la Société du Comptoir SA a décidé de le réserver pour ses propres besoins, ce que les Autorités communales ne peuvent pas contester. Le parking de la Migros, s'il peut répondre à d'autres besoins que ceux du magasin à certaines heures, ne peut pas être affecté aux besoins du futur cinéma puisque, légalement, pour chaque projet, une surface spécifique doit être réservée. Ce projet sera légalisé par permis de construire, en respectant la réglementation en vigueur qui permet, pour des projets imposés par leur destination, une réalisation sur des terrains qui ne sont pas encore formellement classés en zone à bâtir. Plusieurs cas ont déjà été acceptés dans ce sens par le Canton.

Le crédit de 500'000.- frs pour 169 places aménagées de manière confortable est une condition impérative pour le développement du cinéma multiplexe. Contrairement à ce qu'affirme le Comité référendaire, les charges financières sont pratiquement totalement couvertes, avec la prise en charge par les propriétaires de la Croisée et du futur cinéma d'une location annuelle de 20'000.- frs, versée à la Commune, et des frais d'entretien (nettoyage, balayage, déneigement) que ne devra plus assumer la Commune.

Signer le référendum, c'est condamner le projet de cinéma multiplexe, à court terme et, à plus long terme, prendre le risque que l'offre cinématographique disparaisse à Delémont.

Conseil communal de Delémont